

**Dialogue du Haut Commissaire sur les défis de protection  
Vers l'élaboration d'un Pacte mondial sur les réfugiés**

12-13 décembre 2017  
Palais des Nations, Genève

Document de réflexion

---

**I. Rappel**

1. La Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, adoptée en septembre 2016 par l'Assemblée générale des Nations Unies<sup>1</sup>, invite le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés à élaborer, en consultation avec les États et d'autres parties prenantes, un Pacte mondial sur les réfugiés devant faire partie de son rapport annuel à adresser en 2018 à l'Assemblée générale.

2. Le Pacte mondial sur les réfugiés comprendra deux parties : i) le Cadre d'action global pour les réfugiés, tel que contenu dans l'annexe I de la Déclaration de New York ; et ii) un Programme d'action devant sous-tendre le Cadre d'action global pour les réfugiés et faciliter son application par des mesures concrètes à l'appui des pays particulièrement affectés par les déplacements forcés. Le Programme d'action visera à établir un cadre prévisible de coopération sur lequel les États pourront s'appuyer.

3. Comme indiqué dans le document du HCR sur la feuille de route<sup>2</sup>, le Dialogue du Haut Commissaire sur les défis de protection sera consacré à l'évaluation des progrès accomplis dans l'élaboration du Pacte mondial sur les réfugiés et l'application pratique du Cadre d'action global pour les réfugiés. En particulier, il fournira l'occasion d'examiner :

- i) les leçons apprises et les bonnes pratiques dans l'application du Cadre d'action global pour les réfugiés<sup>3</sup>, ainsi que les expériences tirées d'autres situations à grande échelle ; et
- ii) les résultats des cinq discussions thématiques ayant eu lieu entre juillet et novembre 2017<sup>4</sup>.

4. Les conclusions du Dialogue permettront d'établir l'ébauche du programme d'action qui sera communiquée aux fins de consultation en début 2018<sup>5</sup>. Guidés par les questions posées dans le présent document, les participants sont donc invités à faire des interventions ciblées, notamment sur le projet de programme d'action, en s'inspirant des discussions thématiques et de l'application du Cadre d'action global pour les réfugiés. Les discussions ont vocation à revêtir un caractère interactif.

5. Les contributions écrites émanant de toutes les parties prenantes sont les bienvenues<sup>6</sup>. Elles peuvent être envoyées à [refugeecomact@unhcr.org](mailto:refugeecomact@unhcr.org).

---

<sup>1</sup> Voir A/RES/71/1 et <http://www.unhcr.org/fr/declaration-de-new-york>.

<sup>2</sup> Disponible à <http://www.unhcr.org/fr/pacte-sur-refugies>.

<sup>3</sup> D'autres informations sont disponibles [en anglais] sur la plateforme numérique mondiale du Cadre d'action global pour les réfugiés à <http://crif.unhcr.org/en/>.

<sup>4</sup> Les documents relatifs aux discussions thématiques sont disponibles à <http://www.unhcr.org/fr/discussions-thematiques>.

<sup>5</sup> Comme indiqué dans le document du HCR sur la feuille de route, une série de consultations formelles se tiendront à cet égard entre février et juillet 2018.

<sup>6</sup> Les orientations sur la manière de soumettre une contribution écrite sont disponibles à <http://www.unhcr.org/fr/contributions-ecrites>.

## II. Structure du Dialogue du Haut Commissaire

6. Le travail lors du Dialogue comprendra plusieurs volets. Lors de la **séance plénière** (12 décembre, 9h30-12h30), le Haut Commissaire parlera des progrès accomplis à ce jour. Ensuite, un groupe de parties prenantes, suivant l'approche engageant l'ensemble de la société, approuvée dans la Déclaration de New York, donnera le ton des débats et présentera les défis à relever.

7. Après la plénière d'ouverture, une **session spéciale** permettra d'examiner les leçons apprises et les bonnes pratiques dans l'application du Cadre d'action global pour les réfugiés (12 décembre, 13h00-14h45). Les participants sont invités à consulter le rapport intitulé « *Progress report: practical application of the comprehensive refugee response framework* »<sup>7</sup> devant éclairer les débats interactifs lors de cette session.

8. Ensuite se tiendront **six sessions thématiques** (12 décembre, 15h00-18h00, et 13 décembre, 10h15-13h00) permettant de réfléchir sur la teneur proposée du Programme d'action et de l'affiner. Pour orienter les discussions, une série de questions ont été posées à la section III ci-dessous.

9. Les sessions thématiques seront complétées par des **tables rondes** devant examiner d'une manière plus détaillée plusieurs éléments du Programme d'action, à savoir le genre : renforcement des réponses ; l'éducation : ne pas faire de laissé-pour-compte ; et l'appui aux pays d'accueil : mobiliser des financements additionnels. Un événement en marge aura également lieu sur l'évaluation opérationnelle du Cadre d'action global pour les réfugiés par des organisations non gouvernementales internationales.

10. Le Dialogue sera clôturé en **plénière** par les résumés des coprésidents des six sessions thématiques, suivis des observations finales du Haut Commissaire.

## III. Orientations pour les sessions thématiques du Dialogue

11. Comme indiqué ci-dessus, les sessions thématiques du Dialogue permettront de mieux examiner et affiner les éléments éventuels du Programme d'action. Les discussions s'appuieront sur les propositions faites dans les documents de réflexion pour les sessions thématiques d'octobre et de novembre, la synthèse des conclusions des cinq discussions thématiques<sup>8</sup> et le rapport d'étape relatif au Cadre d'action global pour les réfugiés. Vous trouverez ci-dessous un certain nombre de questions permettant d'orienter l'examen des diverses propositions.

### *Session 1 : Accueil et admission (12 décembre, 15h00-18h00)*

12. Cette session portera sur les propositions pour le Programme d'action devant sous-tendre la mise en œuvre du pilier 1 du Cadre d'action global pour les réfugiés (« Accueil et admission »). Les propositions suivantes doivent davantage être examinées et débattues<sup>9</sup> :

- **Un groupe ou une plateforme d'action globale pour les réfugiés**, proposé le 10 juillet lors de la discussion thématique 1 et débattu par la suite le 17 octobre lors de la discussion thématique 2 : Quels peuvent être le rôle et le champ d'action de ce groupe ou de cette plateforme ? Quels sont les acteurs qui peuvent en faire partie ? Comment éviter le chevauchement avec les mécanismes existants ? Comment mieux déployer un tel groupe ou une telle plateforme pour renforcer les réponses et les rendre plus prévisibles et plus équitables ?

---

<sup>7</sup> Ce rapport sera disponible à <http://www.unhcr.org/high-commissioners-dialogue-on-protection-challenges-2017.html>.

<sup>8</sup> Les documents sont disponibles à <http://www.unhcr.org/fr/discussions-thematiques>.

<sup>9</sup> Comme indiqué dans la note conceptuelle pour la discussion thématique 2, lue en rapport avec la synthèse des conclusions, disponible à <http://www.unhcr.org/fr/discussions-thematiques>.

- **Conférences de solidarité** : Comment mieux déployer de telles conférences pour mobiliser les financements et d'autres ressources, et assurer une attention internationale soutenue aux besoins des réfugiés et des communautés d'accueil ? Quels mécanismes de suivi peuvent être envisagés ?
- **Sécurité des réfugiés et des communautés d'accueil** : Quel appui peut être mobilisé et coordonné pour relever les défis en matière de sécurité ? Quelles sont les mesures concrètes pouvant être intégrées dans le Programme d'action ? Quelles sont les acteurs devant être impliqués ?
- **Collaboration sur les systèmes d'enregistrement, d'établissement de documents et des statistiques vitales** : Quels sont les mécanismes pouvant assurer un meilleur système biométrique, d'enregistrement et d'établissement de documents ? Comment faciliter la coordination entre les acteurs concernés, eu égard à la nécessité de respecter les principes de protection des données ? Y a-t-il des moyens de contourner les obstacles pratiques comme l'absence d'interopérabilité des systèmes de technologies de l'information ?
- **Besoins spécifiques** : Comment apporter un appui plus prévisible en matière d'identification et d'orientation aux personnes ayant des besoins spécifiques qui arrivent dans le cadre des déplacements massifs ? Quels sont les acteurs pouvant être impliqués ? Quelles mesures concrètes peuvent être mises en place pour des groupes particuliers (notamment les enfants, les victimes de la traite d'êtres humains, les personnes handicapées, les personnes âgées et les femmes exposées aux risques) ?
- **Groupe d'appui à la capacité d'asile** : Quels pourraient être le rôle d'un tel groupe, ses modalités de fonctionnement et les critères de participation ? Quelles sont les différentes contributions pouvant y être apportées (expertise, notamment par des dispositifs en attente ou de jumelage d'État à État, appui technique et financement) ?

***Session 2 : Satisfaire les besoins et soutenir les communautés (12 décembre, 15h00 - 18h00)***

13. Cette session portera sur les propositions pour le programme d'action en vue de soutenir la mise en œuvre des piliers 2 et 3 du Cadre d'action global pour les réfugiés (« Satisfaire les besoins et soutenir les communautés »). D'autres observations et débats sont particulièrement les bienvenus sur les propositions suivantes<sup>10</sup> :

- **Mobiliser davantage de ressources** : Comment impliquer les acteurs du développement multilatéral et bilatéral dès le déclenchement d'un déplacement massif de réfugiés ? Quel appui peut être apporté aux mécanismes de planification et de coordination dirigés par les États pour rendre l'approche inclusive ? Comment pouvons-nous renforcer les capacités permettant de répertorier, d'identifier et d'analyser l'impact et les principaux chocs socio-économiques des déplacements de réfugiés sur les économies locales ? Comment soutenir la capacité de générer des données globales et de faire l'analyse des circonstances socio-économiques liées aux réfugiés et aux économies locales ainsi que les possibilités offertes par ceux-ci ? Quel partenariat secteur public-secteur privé, y compris si possible de nouveaux dispositifs institutionnels et de nouveaux instruments financiers, peut être mis en place pour offrir plus de possibilités d'investissement du secteur privé dans les situations de déplacement ? Quelles mesures exceptionnelles peuvent être activées, au-delà de l'aide au développement, si les indicateurs

---

<sup>10</sup> Comme indiqué dans la note conceptuelle pour la discussion thématique 2, lues en rapport avec la synthèse des conclusions de cette discussion, disponible à <http://www.unhcr.org/fr/discussions-thematiques>.

macro-économiques et les trajectoires nationales de développement sont compromis par l'ampleur et l'impact du déplacement des réfugiés ?

- **Assistance humanitaire** : Comment faciliter la fourniture de l'assistance humanitaire par des systèmes locaux ? Comment renforcer et systématiser les approches innovantes ? Quelles sont les meilleurs processus consultatifs permettant de veiller à ce que les réfugiés et les communautés locales évaluent leurs propres besoins et participent à l'élaboration des plans et à la prise de décisions ? Y a-t-il d'autres implications découlant des engagements souscrits dans le cadre du Grand compromis pouvant être intégrées dans le programme d'action ?
- **Éducation** : Quelle mesure concrète est nécessaire pour renforcer et élargir les systèmes éducatifs nationaux dès le déclenchement d'une situation d'urgence, et sur le moyen terme ? Quels acteurs peuvent être impliqués ? Quels sont les bons modèles ou outils dont on peut s'inspirer ? Comment les programmes peuvent-ils s'inspirer de l'objectif 4 de développement durable (Assurer pour tous une éducation inclusive et de qualité, et promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie) ?
- **Santé** : Quelle mesure concrète est nécessaire pour renforcer et élargir les systèmes nationaux de santé ? Quels acteurs peuvent être impliqués ? Comment les programmes peuvent-ils s'inspirer de l'objectif 3 de développement durable (Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge) ?
- **Énergie et environnement** : Quelles sont les mesures pouvant être prises pour prévenir et combattre la dégradation de l'environnement près des zones abritant les réfugiés ? Quelles mesures sont nécessaires pour rendre durables les stratégies en matière de source d'énergie et de gestion des déchets, pour le bien, tant des réfugiés que des communautés d'accueil ? Quels rôles peuvent jouer les processus consultatifs avec les réfugiés et les communautés d'accueil ?
- **Moyens d'existence** : Quels acteurs peuvent être impliqués dans les efforts visant à accroître les possibilités économiques pour les réfugiés et les membres des communautés locales ? Quelle analyse structurelle peut être faite du marché local du travail et quel appui peut y être apporté pour garantir les moyens d'existence et l'autonomie ? Comment mieux promouvoir l'accès des réfugiés aux produits et services financiers ? Quels acteurs peuvent être impliqués ?

***Session 3 : Mesures à prendre dans la quête de solutions (12 décembre, 15h00 - 18h00)***

14. Cette session portera sur les propositions pour le Programme d'action devant soutenir la mise en œuvre du pilier 4 du Cadre d'action global pour les réfugiés (« Mesures à prendre dans la quête des solutions »). Des observations et débats sont particulièrement les bienvenus sur les propositions suivantes<sup>11</sup>:

- **Rapatriement volontaire** : Quelles mesures peuvent être prises par la communauté internationale pour créer les conditions d'un retour volontaire et durable ? Quels acteurs peuvent être impliqués ? Quel appui technique, financier ou en matière d'expertise est nécessaire pour se préparer au plan institutionnel dans les pays d'origine et assurer la participation des réfugiés et des personnes rapatriées dans ce processus ? Quels sont les moyens pouvant être recommandés pour mobiliser l'appui et le financement ?

---

<sup>11</sup> Comme indiqué dans la note conceptuelle pour la discussion thématique 4, lues en rapport avec la synthèse des conclusions, disponible à <http://www.unhcr.org/fr/discussions-thematiques>.

- **Réinstallation** : Quelles mesures concrètes peuvent être énoncées dans le Programme d'action pour élargir les possibilités de réinstallation ? Quel appui peut être apporté aux pays de réinstallation nouveaux et émergents, notamment en termes de dispositifs de jumelage ou d'assistance technique ? Quel pourrait être le rôle d'un groupe central sur la réinstallation, notamment dans les situations à grande échelle ? Quel rôle peuvent jouer les processus d'engagement pluriannuel ?
- **Voies complémentaires** : Y a-t-il des mesures concrètes pouvant être énoncées dans le Programme d'action pour élargir et renforcer les voies complémentaires ? Quelles sont les mesures nécessaires pour faciliter l'accès à ces voies ? Quels acteurs peuvent être impliqués ?
- **Solutions locales** : Quel autre appui peut être fourni aux pays engagés à offrir des solutions locales dans le cadre des stratégies de solutions globales (appui technique, financier ou en termes de capacité) ? Comment optimiser les programmes pour les objectifs de développement durable ? Les cadres régionaux peuvent-ils, le cas échéant, compléter les lois nationales pour permettre d'avoir la résidence permanente ou d'acquérir la nationalité ?

**Session 4 : Défis actuels de protection (13 décembre, 10h15-13h00)**

15. Cette session permettra d'affiner les propositions pour le Programme d'action sur les thèmes généraux suivants<sup>12</sup> :

- **Protection de l'enfant** : Quelles mesures spécifiques sont nécessaires pour assister les enfants non accompagnés et séparés dans les situations de réfugiés de grande ampleur ? Quels acteurs peuvent être impliqués ? Comment la communauté internationale peut-elle soutenir l'inclusion des enfants exposés aux risques dans les systèmes nationaux de protection de l'enfant ?
- **Apatridie** : Quel soutien pratique peut être apporté pour faciliter l'enregistrement des naissances chez les réfugiés et d'autres personnes déplacées ? Quels acteurs peuvent être impliqués ? Le Programme d'action peut-il faire utilement référence à la nécessité de revoir les lois et pratiques nationales pour identifier les défaillances pouvant entraîner l'apatridie ?
- **Déplacements liés aux changements climatiques et aux catastrophes** : Quel lien peut être établi entre le Programme d'action et les plateformes et engagements existants, notamment la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes ? Quel appui international peut être accordé aux pays pour les aider à faire face aux changements climatiques et à la dégradation de l'environnement afin de prévenir les déplacements secondaires ou de faciliter le retour en sécurité ? Quelles mesures concrètes peuvent être recommandées pour atténuer les effets du changement climatique, de la dégradation de l'environnement et des catastrophes comme causes profondes ou facteurs de risque de déplacement ?
- **Représentation et inclusion des réfugiés** : Comment le Programme d'action peut-il soutenir l'implication active des réfugiés dans tous les domaines de préparation, de réponse et de solution ? Quel appui peut être approuvé pour les organisations et les réseaux communautaires et sociaux dirigés par les réfugiés ? Comment le Programme d'action peut-il promouvoir la participation des réfugiés aux principaux forums et institutions ?

---

<sup>12</sup> Comme indiqué dans les notes conceptuelles pour les discussions thématiques 3 et 4, lues en rapport avec les synthèses pertinentes des conclusions, disponibles à <http://www.unhcr.org/fr/discussions-thematiques>.

- **Rôle des femmes et des filles** : Comment le Programme d'action peut-il institutionnaliser le leadership et la participation des femmes ? Y a-t-il des domaines spécifiques où il faut des termes et engagements concrets (moyens d'existence, enregistrement, processus de paix, et rapatriement volontaire) ?
- **Prévenir et lutter contre les violences sexuelles et de genre** : Comment rationaliser les mesures appropriées dans le Programme d'action (appui aux dispositifs d'accueil, questions liées à l'énergie et à l'environnement, groupe d'appui à la capacité d'asile, enregistrement) ? Des termes concrets et des engagements pratiques sont les bienvenus.
- **Données** : Outre le Centre commun de données pour la Banque mondiale et le HCR, quelle autre mesure peut être approuvée dans le Programme d'action pour faciliter la collecte de données fiables et distinctes dans les situations de déplacement forcé ?

***Session 5 : Complémentarité entre le Pacte mondial sur les réfugiés et le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (13 décembre, 10h15 – 13h00)***

16. Cette session portera sur les moyens d'assurer la cohérence avec le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

17. Les processus conduisant à l'élaboration du Pacte mondial sur les migrations et du Pacte mondial sur les réfugiés sont distincts, mais complémentaires. L'adoption du Pacte mondial sur les migrations peut avoir un effet positif sur la garantie des droits humains des migrants et assurer la cohérence et l'ordre dans la gestion des migrations internationales, en vue d'un système amélioré, ce qui pourrait profiter au régime international de protection, surtout compte tenu du fait qu'en se déplaçant dans le cadre de mouvements irréguliers, beaucoup de migrants et de réfugiés sont exposés aux mêmes risques, et qu'un système de migration bien géré peut avoir des effets positifs sur le fonctionnement des systèmes nationaux d'asile.

18. Cela étant, les participants sont invités à examiner les domaines éventuels de complémentarité entre les deux pactes, notamment l'impact de l'élargissement des voies régulières de migration, pouvant réduire la nécessité pour les personnes en situation irrégulière de chercher à user des systèmes d'asile dans les pays de destination pour obtenir un statut légal stable alors qu'elles n'ont pas besoin de protection internationale. Les autres domaines éventuels de complémentarité comprennent les efforts en vue de garantir des droits humains de tous les étrangers, qu'ils soient réfugiés ou migrants, notamment par la lutte contre la xénophobie, le racisme et la discrimination, la recherche d'alternatives à la détention, des dispositifs d'accueil et des mesures permettant de satisfaire les besoins spécifiques (des enfants, des personnes handicapées et des personnes victimes de traite).

***Session 6 : Améliorer le partage de la charge et des responsabilités (13 décembre, 10h15 – 13h00)***

19. Cette session donnera l'occasion d'évaluer l'objectif général du Programme d'action en vue d'un partage plus équitable et plus prévisible de la charge et des responsabilités avec les pays et communautés d'accueil. Les observations et débats sur les questions suivantes sont particulièrement les bienvenus<sup>13</sup> :

- **Leçons apprises des approches antérieures et actuelles** : La discussion thématique 1 a identifié des modalités existantes un certain nombre de leçons et

---

<sup>13</sup> Voir, en particulier, les notes conceptuelles pour les discussions thématiques 1 et 5, lues en rapport avec les synthèses pertinentes des conclusions, disponibles à <http://www.unhcr.org/thematicdiscussions>.

de bonnes pratiques. Les éléments identifiés jusqu'ici dans le Programme d'action cadrent-ils avec l'expérience passée ? En particulier, comment pouvons-nous assurer une plus grande prévisibilité de l'appui international aux pays d'accueil en restant souples pour adapter les dispositifs aux circonstances particulières ? Comment prendre en considération les différents rôles et contributions des diverses parties prenantes ?

- **Approches engageant l'ensemble de la société** : Comment les divers acteurs identifiés dans la Déclaration de New York peuvent-ils élargir la base d'appui ? D'autres réflexions sur le rôle des villes, des districts, des autorités locales (éventuellement par un réseau mondial de solidarité), des organisations dirigées par des réfugiés, des alliances académiques pour les réfugiés, et du secteur privé (éventuellement par une plateforme mondiale d'entreprises) sont les bienvenues.
- **Alerte rapide et prévention** : Comment le Programme d'action peut-il s'inspirer de l'agenda de réformes du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies par des actions concrètes et ciblées ? Dans quelle mesure les acteurs humanitaires et les acteurs des droits de l'homme peuvent-ils renforcer la collaboration avec les institutions financières, de développement et de consolidation de la paix pour l'alerte rapide et la prévention ? Quelles mesures peuvent être examinées pour la coordination des programmes relatifs à l'état de droit ou aux réformes du secteur de la sécurité et à la prolifération des armes de petit calibre et des armes explosives ?
- **Rôle des institutions et organismes régionaux** : Les modalités antérieures et actuelles de partage de la charge et des responsabilités et l'expérience tirée de l'application du Cadre d'action global pour les réfugiés ont montré le rôle indispensable des approches et institutions régionales. Les organisations régionales et sous-régionales, ainsi que les commissions économiques régionales, peuvent jouer divers rôles dans l'organisation des réponses régionales et l'appui à celles-ci, ainsi que dans la facilitation des échanges et appuis régionaux, notamment pour des solutions. Comment ces possibilités peuvent-elles être mieux saisies et soutenues grâce au Programme d'action ? Un mécanisme de collaboration, permettant un échange de bonnes pratiques entre les différents forums régionaux, serait-il utile ?

*HCR, 1<sup>er</sup> décembre 2017*

---